

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 12 novembre 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 8 octobre 2025	3
II. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 20 octobre 2025.....	3
III. Capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges 2026-2027 (annexe 1).....	3
IV. Critères généraux d'examen des vœux de la Licence professorat des écoles (LPE) sur <i>Parcoursup</i> (annexe 2)	4
V. Questions diverses	5

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	CORET	MCF - Université de Poitiers
M.	DONZEAU	Principal du collège Jean Moulin - Brive-La-Gaillarde
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN ET-EG - Académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association CEMEA
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	PLANQUES	Ingénieur pédagogique - Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	MAÎTRE	Vice-Président Formation – Université de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
Mme	MOULINOT	Directrice de l'école primaire La Bastide à Limoges
M.	REIX	Directeur de l'atelier Canopé 87

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	GAUMET	Directrice adjointe du Premier degré - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable du service scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 17h30. Ce conseil se déroule sous un format hybride.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 8 octobre 2025

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 8 octobre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée par les participants, M. Obert soumet ce compte rendu au vote. Celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	19	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 20 octobre 2025

M. Obert interroge les conseillers au sujet du compte rendu du conseil d'institut du 20 octobre 2025.

En l'absence d'observations, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges 2026-2027 (annexe 1)

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente, à l'aide du document joint en annexe 1, les capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année universitaire 2025-2026. Il ajoute que celles-ci ont été décidées en concertation avec la présidence de l'Université et les services du Rectorat de l'académie de Limoges. Elles doivent être votées en vue de leur publication sur les plateformes nationales de candidature *Parcoursup* (pour la licence professorat des écoles (LPE)) et *Mon Master* (pour le Master « enseignement et éducation » (M2E)).

M. Rouvellac fait un point sur les capacités d'accueil globales prévues pour l'ensemble des parcours de la composante. Ainsi :

- pour la première année de la LPE, la capacité d'accueil s'élève à 50 places ;
- pour les Masters M2E mentions « professorat du second degré » et « conseiller principal d'éducation », les capacités d'accueil restent majoritairement identiques à celles des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) de cette année ;
- pour le Master M2E mention « professorat des écoles », la capacité d'accueil est de 80 places pour l'ensemble des trois sites (Guéret, Limoges et Tulle), ce qui représente une diminution par rapport aux années précédentes. Cette dernière fait suite à une demande du Rectorat en raison d'un manque de berceaux pour accueillir les stagiaires.

Sur le document présenté aux conseillers, il est également précisé la répartition envisagée pour les Masters M2E entre les lauréats du concours, qui seront admis de droit en Master, et les non-lauréats dont l'admission au sein de la formation devra suivre la procédure habituelle sur *Mon Master*.

Plusieurs conseillers jugent qu'indiquer une répartition chiffrée (lauréats/non-lauréats) est utopique et potentiellement trompeur pour l'année à venir. Ils expriment leur préoccupation quant à l'impact d'un affichage trop faible de places pour les non-lauréats. Cette approche est perçue comme un message négatif et contradictoire avec le besoin exprimé par tous de recruter des enseignants. Cette situation est d'autant plus paradoxale que la réforme semble produire l'effet inverse de celui escompté.

M. Joussein, directeur adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges, souligne l'inadéquation entre le calendrier de la procédure *Mon Master* et celui des résultats des nouveaux concours. Il explique que cette décorrélacion rend impossible la prévision du nombre de lauréats et, par conséquent, le nombre de places réellement disponibles pour les non-lauréats au moment de la campagne de candidature.

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, précise aux conseillers que le tableau qui leur a été adressé est un outil de travail interne qui a pour objectif de comprendre la manière avec laquelle ces données ont été calculées. Dans l'attente de la clarification attendue concernant la gestion des non-lauréats dans la procédure *Mon Master*, ce sont les capacités d'accueil globales par parcours qui seront communiquées sur la plateforme.

Les conseillers s'accordent pour voter les capacités d'accueil totales pour chaque parcours du Master M2E, sans faire apparaître la répartition détaillée entre lauréats et non-lauréats. Cela offrira ainsi la souplesse nécessaire pour s'adapter au nombre réel de lauréats et de non-lauréats, une fois les résultats des concours connus.

Les capacités d'accueil totales des différents parcours de l'Inspé de l'académie de Limoges sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	19	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Critères généraux d'examen des vœux de la Licence professorat des écoles (LPE) sur Parcoursup (annexe 2)

M. Rouvellac présente une proposition de grille de critères généraux pour l'examen des candidatures à la Licence professorat des écoles (LPE) sur la plateforme *Parcoursup*. Ce document définit les grands champs d'évaluation imposés par *Parcoursup* (les résultats académiques, les compétences, le savoir-être, la motivation et l'engagement extrascolaire) et leur pondération respective. Ce cadre est une première étape qui sera décliné en un outil d'évaluation précis et opérationnel pour traiter et classer les différentes candidatures attendues. M. Joussein précise que les pourcentages attribués aux critères généraux ne pourront pas varier. Il ajoute que les notes du baccalauréat seront systématiquement mentionnées et prises en compte notamment dans le cas d'une réorientation.

Au sujet des critères mentionnés dans cette grille, plusieurs conseillers alertent sur le risque de biais potentiels :

- concernant l'engagement extrascolaire des candidats, il est souligné que des étudiants issus de milieux modestes pourraient être désavantagés par manque d'accès à certaines activités culturelles ou associatives. En réponse, il est avancé que ce critère permettra justement de rééquilibrer les dossiers en valorisant des parcours moins académiques. De plus, les appréciations des enseignants sur la "fiche avenir" offriront une vision complémentaire du mérite de l'élève.
- concernant la lettre de motivation, sa pertinence a également été questionnée. En effet, certains conseillers la jugent peu authentique à l'ère de l'intelligence artificielle et craignent que ce critère ne reflète plus la motivation réelle du candidat. D'autres conseillers estiment que la capacité à utiliser l'intelligence artificielle pour produire une lettre pertinente est une compétence en soi et que cela peut faire ressortir des profils atypiques ou particulièrement investis. M. Joussein ajoute que les lettres stéréotypées restent faciles à identifier.

À la suite de ces observations, M. Obert rappelle qu'aucun critère n'est parfait, y compris les notes académiques qui ne semblent pas questionnées dans ce débat alors qu'une tension existe entre les différents acteurs autour du contrôle continu en classe de terminale. L'objectif est donc d'adopter un cadre général qui sera ensuite décliné de manière opérationnelle par la commission d'examen des vœux. Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, demande quelle sera la composition de ladite commission. Il lui est répondu qu'elle sera composée des trois responsables de la LPE auxquels

s'ajouteront des enseignants volontaires.

M. Obert soumet au vote des conseillers la grille des critères généraux d'examen des vœux pour la LPE sur la plateforme *Parcoursup*, telle que présentée durant la séance. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17(*)	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	-------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ de trois conseillers

V. Questions diverses

Les conseillers ne souhaitent pas aborder d'autres questions diverses. M. Obert remercie les conseillers et leur rappelle que le prochain conseil d'institut est fixé au 10 décembre 2025. Il clôt la séance à 18h55.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr